



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

ophtalmologistes

Question écrite n° 90622

Texte de la question

Mme Ericka Bareigts interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur le remboursement de la chirurgie des yeux réfractive. En effet, d'un prix assez élevé pour un ménage modeste (2 500 euros en moyenne) qui la rend difficilement supportable pour le portefeuille de la plupart de nos concitoyens, cette technique permet néanmoins de régler les problèmes de vue des patients pour une durée souvent de plusieurs décennies. Compte tenu du fait que sur cette même durée, les verres correcteurs deviennent inutiles, ce qui représente une économie tant pour le budget des ménages que pour la sécurité sociale, elle souhaite savoir pourquoi cette technique n'est pas remboursée par la couverture maladie universelle alors qu'elle semble de premier abord bien plus intéressante pour tous les acteurs que le recours aux lunettes de vue.

Données clés

Auteur : [Mme Ericka Bareigts](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90622

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2015](#), page 7993

Question retirée le : 15 mars 2016 (Fin de mandat)